

A l'ordre du jour de ce CTL :

1. Emplois 2021
2. Questions diverses

Si les élus de Solidaires Finances Publiques ont siégé en 2^{ème} convocation, c'est uniquement pour obtenir des explications sur certaines situations et aucunement pour assurer une co-gestion des suppressions avec la Direction. La localisation de ces suppressions est le seul choix de la Direction. En effet, depuis l'absence désormais de consultation des organisations syndicales élues lors des mouvements de mutation, ce qui nous permettait d'intervenir pour faire respecter les règles communes, vos élus de Solidaires Finances Publiques mettent tout en œuvre afin d'avoir un suivi des effectifs par service afin de pouvoir accompagner les agents.

Nous l'avons déjà signalé, mais la Direction dans ces conditions fait preuve de la plus grande opacité. Aucun TAGERFIP, tableau des emplois, ne nous est communiqué par exemple.

La Direction ne nous transmet plus aucun document sur les mouvements de mutation (tableau des emplois, fiche de vœux...). Notre stratégie d'action doit donc être revue en conséquence et en fonction des thèmes abordés.

Quoi qu'il en soit, Solidaires Finances Publiques reste opposé à ces suppressions, quels que soient les services touchés.

En réponse à notre déclaration liminaire, le Directeur a concédé la décision de suppressions d'emploi quelle que soit la coloration politique du gouvernement.

Par contre, il n'est pas d'accord sur le constat de l'augmentation des charges.

Pour lui, de nombreuses évolutions se traduisent positivement au niveau des charges en citant la mise en place du PAS, la suppression de la taxe d'habitation, la déclaration automatique.

Il précise ne pas avoir vraiment de marges de manœuvre, puisque les suppressions sont décidées par la loi de finances.

Sur le maintien du NRP, il a trouvé très compliqué de prolonger une réforme pendant la crise sanitaire. Mais cela reste possible en prenant certaines précautions.

Pour Solidaires Finances Publiques, même si nous constatons que nos métiers ont changé, il ne faut pas non plus occulter s'agissant de la TH le maintien d'un travail important de mise à jour annuelle des bases. Nous ne nions pas par ailleurs les incidences en termes de réclamations et de paiement.

Au niveau des SIP, le contrôle sur pièce (CSP) est une variable d'ajustement de l'activité depuis de nombreuses années. Il serait d'ailleurs intéressant d'avoir les résultats des dernières années. Suite à notre intervention, Mme Lombardi, responsable du Pôle missions réseau, a d'ailleurs proposé d'évoquer ce sujet lors d'un prochain CTL.

Quoi qu'il en soit, pour les élus de Solidaires Finances Publiques, les éventuels gains sur l'accomplissement des missions pourraient être redistribués sur d'autres missions telles que le contrôle surtout considérant le niveau de la fraude et de l'évasion fiscale, sans parler de la présence fiscale au niveau d'enjeux moindres.

Comment expliquer la volonté de supprimer des emplois alors que la publicité foncière est en difficulté, le foncier va mal, les listes de contrôles ne sont pas toutes traitées, la Direction hiérarchise le contrôle des dépenses des collectivités,... dans chaque service nous pouvons trouver des missions qui ne sont plus effectuées ou dont la qualité de réalisation est sacrifiée y compris au niveau de la Direction.

Il nous a bien été répondu dernièrement que la Direction ne pouvait pas répondre à l'ensemble de nos demandes s'agissant des réorganisations de services par manque de ressources...

Sur le maintien du NRP malgré la crise sanitaire, nous avons constaté la recrudescence de demandes de chefs de service aux agents en télétravail de revenir en présentiel (retour imposé et non le fruit d'un échange) ce qui ne nous rassure aucunement et est contraire aux consignes.

Le Directeur nous a notamment répondu sur le CSP de régularisation en mentionnant la mise en place de nouveaux services dans le cadre de la relocalisation (CSP à distance). S'agissant de ces nouvelles organisations, la Savoie expérimentera par ailleurs le transfert du recouvrement forcé au PRS (les professionnels au 01/09/2021 et les particuliers au 01/09/2022).

Pour Solidaires Finances Publiques, la relocalisation des services est un mensonge d'Etat. Il y avait un engagement de remettre plus de services publics dans les territoires. Dans les faits, nous assistons à la création de services support (ou renfort) qui ne travailleront qu'à distance. Ces services ne seront pas ouverts au public. Nous pouvons donc nous interroger sur le gain pour les usagers. C'est tout simplement la fin de la proximité de nos services avec les citoyens, fin qui sera confortée par l'application de la circulaire sur l'accueil.

Point 1 : Emplois 2021

Pour revenir au sujet ce CTL, la déclinaison des suppressions d'emplois en Savoie (pour mémoire, 4 ldiv, 1 A, 2B, 4C) au titre de l'année 2021, vous trouverez ci-après les questions posées par Solidaires Finances Publiques afin de pouvoir éclairer et informer l'ensemble des agents de la Direction.

C'est ce que nous avons rappelé au Directeur lorsque celui-ci a souligné que, quelles que soient ses explications, nous resterons opposés. Nous sommes présents pour honorer notre mandat et essayer de comprendre les choix du Directeur. Nous essayons tant bien que mal d'entretenir le dialogue social.

- *Sur les correctifs (appliqués par la DG qui aboutissent aux 11 suppressions d'emploi), la contribution proportionnelle et le correctif charge et enjeux s'annulent au moins sur les 2 dernières années et nous nous interrogeons sur le correctif environnemental qui prend en compte la situation socio-économique du département. Avons-nous des éléments de comparaison avec les autres départements ?*

Réponse : la méthode a permis de rééquilibrer la participation de la Savoie aux suppressions d'emploi sur les dernières années, qui aurait été plus forte sans son application. Le Directeur a obtenu sur les dernières années à faire baisser le nombre de suppressions par rapport au chiffre prévu.

C'est la 3ème année d'utilisation du MAGERFIP avec ses correctifs. Pour le correctif environnemental, les départements pauvres reçoivent plus de monde. De plus, pour obtenir ces correctifs des pondérations sont appliquées par la DG.

La méthode technocratique a pour objet de tenir compte de la situation de chaque département. Pour le correctif environnemental, la Direction n'a pas les chiffres des autres départements. Il y a aussi une composante pauvreté et illettrisme. Toutes les statistiques sont issues des données de l'INSEE. Les conditions d'exercice de nos missions sont également retenues : défaillant déclaratif, défaillant paiement, contentieux ou gracieux, rotation des agents... Des départements sont dans une situation plus dégradée que la nôtre.

Nous sommes dans un département riche, avec une forte adhésion aux procédures informatiques...

Pour le correctif charges et enjeux, nous sommes dans un département à enjeux.

Nous n'avons pas tous les détails des indicateurs que possède la DG. Ces correctifs ont pour but de rééquilibrer la répartition mécanique des suppressions d'emplois. La Savoie était pénalisée avant cette méthode et depuis nous avons moins de suppressions.

- *Sur les suppressions d'emplois fléchées PCE – la modernisation des process est-elle si efficace pour justifier 4 suppressions d'emplois sur les 2 dernières années ? Le B concerné par la suppression de son poste (le poste A est vacant), sera-t-il informé de cette suppression ?*

Réponse : cette année, sur les emplois fléchés, nous en décomptons 4 au total dont 2 en direction (transfert de compétences en matière de dépenses). Sur le contrôle fiscal, en effet 2ème année où nous sommes concernés par des suppressions en raison de la modernisation des process (listes MRV et PPI (listes établies par des informaticiens). Le Directeur a évoqué également la réallocation des emplois pour le CSP à distance...

Pour la personne concernée, la Direction attendait la tenue du CTL emploi. Elle sera contactée. Un mouvement local est prévu pour le 1^{er} mars 2021 et chaque agent concerné sera contacté par la suite individuellement.

Pour le contrôle fiscal, nous ne sommes pas le seul département touché.

Le prix à payer est encore assez élevé avec la montée en puissance de ces listes. L'objectif est de 40 % de programmation issue de ces listes.

SFP : suite à l'intervention de la Direction précisant l'absence de suppressions en Brigade de Vérification, nous avons rappelé le chiffre de l'an passé, soit 3 suppressions. Pour les listes de requêtage, il faudra voir entre l'objectif et la réalité du terrain. Nous craignons fortement une anticipation des gains, l'efficacité de ces listes n'étant pas encore prouvée.

Réponse : l'efficacité s'améliore... la Direction demande des remontées des services afin de faire améliorer le « produit ». Le rythme qui permet de bien compenser les réductions d'emplois se discute. Il y a un changement de méthode par rapport à ce qui se faisait avant (pas de liste MRV).

SFP : pour nous, il n'y a pas une différence de méthode puisque les services de contrôle se faisaient leurs propres listes avant, tout dépend de la qualité de la liste pour atteindre l'objectif et ces listes sont encore loin d'être pertinentes.

- *sur les suppressions d'emploi en contribution nette, il est écrit dans les documents fournis qu'elles sont fondées sur des études de charges entre services comparables. Pourquoi n'avons-nous pas cette étude de charge ?*

Réponse : les tableaux en présentation ne sont pas exploitables, pas imbuables mais presque ... La DDFIP reprend la méthode DG.

Elle essaie de faire, au-delà des données objectivées en ayant également une approche subjective (pyramide des âges,...)

SFP : en résumé, nous comprenons que ces études de charges sont du flan, le subjectif et des informations liées aux mouvements « naturels » des personnels (vacances de poste, départ à la retraite,...) semblent être plus la règle que l'appréciation objective.

- *Sur la suppression de 4 Idiv, où sont les postes supprimés liés au NRP, sont-ce réellement des agents qui perdent leur poste ?*

Réponse : cela fait suite à la réorganisation de notre réseau et la création de services – libération d'emplois dans les trésoreries (Beaufort, Ugine, Chatelard, Bozel, Aime). Il faut dissocier les chaises et les personnes, raisonner sur les emplois. C'est la 1ère année que la DG supprime des emplois comptables, il aurait fallu requalifier ces emplois comptables en emplois administratifs.

Les postes comptables ferment mais il y a création de postes de CDL (conseillers décideurs locaux). Jusqu'à présent, le DDFIP souhaitait uniquement des IDIV à ce poste, lors du CTL il a évoqué la possibilité qu'il soit pourvu par un inspecteur « qui a le profil qui va bien ».

- *Sur le transfert recouvrement de l'impôt - pourquoi pas d'arrivée au SIP de St Jean de Maurienne au 01/01/2021 alors que c'était dans les documents du CTL précédent ?*

Réponse : il y a un transfert au 1^{er} septembre de la trésorerie de Montmélian. Sous réserve du périmètre du mouvement du 1^{er} mars, 1 agent pourrait rejoindre le poste par anticipation, qui serait une opportunité pour les agents. Il reste des éléments à faire préciser par la DG pour ce mouvement.

SFP : c'est ce que nous craignons avec la fin des CAPL, règles fluctuantes en fonction des opportunités (traduire besoins) de la Direction. Plus loin dans ce CTL, la Direction précisera qu'il ne s'agit pas d'un transfert de Montmélian mais d'un changement de lieu pour un emploi. En effet, la mission recouvrement de l'impôt part au SIP de Chambéry mais la chaise part au SIP de St Jean de Maurienne. Donc pas de priorité absolue pour suivre la mission mais la priorité pour suppression d'emploi. Difficile à suivre !

- *sur le renforcement du SIE de Chambéry, antenne St Jean de Maurienne, actuellement 9 B, suite au CTL emploi, il y aura 1 B supprimé et 1 B transféré à Chambéry. Il y a donc un surnombre. Qui définit le périmètre pour savoir qui est concerné pour faire une mutation locale pour se recaser ? Comment cela se passe-t-il pour le transfert alors que 2 B à notre connaissance souhaitent regagner Chambéry, seront-ils départagés à l'ancienneté administrative ou pas ? Est-ce que les agents du SIE de St Jean pourront bénéficier de la priorité réorganisation pour le mouvement local ?*

Réponse : Il s'agit de la consolidation de la mission compta. Le périmètre sera proposé par le chef de service qui est le plus à même de le faire. Il y a une priorité pour suivre la mission, si chacun a une priorité, l'ancienneté est prise en compte.

- *Sur le renforcement du SIP de Chambéry – antenne d'Aix les Bains, 15 emplois mentionnés en CTL, à ce jour il existe 17 emplois, 1B et 1C en surnombre. Quelles conséquences ?*

Réponse : nous sommes sur la problématique des SIP-SIE et des mic-mac des chefs de ces services dans la répartition des emplois . Effectivement, nous avons un surnombre sur l'antenne d'Aix. Ces surnombres ont vocation à disparaître. Ils devraient rejoindre un autre service, les plus jeunes ou autres, ce sera étudié dans le cadre des mutations. Il n'y a pas de rupture conventionnelle dans les tuyaux, pas de départ en retraite au SIP d'Aix les Bains (*sous entendu qui permettraient aux agents en surnombre de rester sur Aix à ce jour*).

- *Au SGC d'Albertville, à notre connaissance, deux surnombres dans la catégorie C, un de Beaufort et l'autre de Grésy sur Isère. Devront-ils participer au mouvement local ?*

Réponse : Comme les cas évoqués précédemment, les surnombres n'ont pas vocation à être maintenus sur place mais pour Albertville c'est compliqué pour les agents de se recaser contrairement au bassin chambérien. Au SGC d'Albertville, la Direction dénombre un agent en arrêt maladie et une grosse charge de travail.

- *Au SGC de Moutiers antenne Bourg-Saint-Maurice, vous écrivez qu'il y a 2 emplois C vacants, un qui est parti au 01/01/2021 au SIP de Moutiers et l'autre qui partira au 01/09/2021 au SGC de Moutiers. Selon nous, il n'y a qu'un emploi vacant.*

Réponse : après un moment de flottement, M. Carron précise qu'ils ont fait un amalgame et qu'il n'y a qu'un seul poste vacant. Le 2^{ème} c'est un stagiaire à qui la Direction a promis son arrivée à Moutiers dès la mise en place du SGC.

- *l'arrivée d'un poste de B au PRS, est-ce lié à l'expérimentation du transfert du recouvrement forcé vers le PRS (pôle recouvrement spécialisé) ou est-ce déconnecté.*

Réponse : Le Directeur indique qu'il souhaite renforcer le PRS indépendamment de l'expérimentation du transfert du recouvrement forcé et c'est aussi pour ça qu'il a positionné un inspecteur stagiaire qui arrivera au printemps 2021.

Pour ce qui est de l'expérimentation du transfert du recouvrement forcé, M. Porret précise qu'elle est à son début et que des groupes de travail commenceront début février.

- mise en place du SDIF

Les élus de Solidaires Finances Publiques regrettent la transmission par la Direction de documents erronés le 24/12 qui pouvait laisser croire (...au Père Noël, LOL) qu'il avait entendu le désarroi des agents du CDIF de St Jean de Maurienne.

Donc il y a bien 3 géomètres, 1 B et 2 C qui vont être transférés du CDIF de St Jean de Maurienne vers le SDIF de Chambéry.

Pour le B et les 3 C du SIP de Moutiers dont les postes sont transférés à l'antenne de St Jean de Maurienne, la Direction confirme qu'il y a un transfert de missions.

La chaise de B est vacante mais les chaises de C sont pourvues, les moins anciens devront participer au mouvement local.

Le DDFIP nous annonce également qu'il a missionné un IP Auditeur pour la mise en place du SDIF (immobilier, organisation, relation entre services) car il faudra être opérationnel de suite. Le futur responsable du SDIF n'est pas identifié à ce jour.

Avis : SFP - contre

CFDT/CFTC - contre

FO – contre

Point 2 : Questions diverses

- Situation sanitaire :

La Savoie est moins sur le devant de la scène mais rien d'encourageant. A priori, pas de reprise de nos instances sous format classique mais le Directeur souhaiterait arriver à organiser les instances en visioconférence.

Pour le télétravail, la logique de télétravail massif reste la règle, mais néanmoins certains collègues veulent reprendre une petite partie en présentiel, ce qui est accepté pour normalement une seule journée (NDLR : le dernier message du DG est très explicite). La consigne DG et ministérielle est inchangée.

Le nouveau protocole du 30/10 prévoit que le télétravail reste la règle pour les agents équipés jusqu'à 5 jours par semaine et pour nécessité de services des aménagements peuvent être apportés. Ce sont les responsables de service en concertation avec les agents volontaires qui décident du nombre de jours en présentiel.

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont signalé au Directeur la non-application de ces consignes dans plusieurs services. Le retour en présentiel a été imposé aux agents. Cela ne correspond en rien au discours qui nous est présenté en séance et aux règles applicables dans les conditions sanitaires actuelles. La notion de nécessité de service opposée à certains agents doit être clairement précisée. Comment justifier de cette nécessité lorsque peu ou pas d'agents prévus en présentiels sont absents ? Nous avons donc demandé fermement au Directeur lors de sa prochaine audio de rappeler au chef de service de respecter les consignes de la DG et du DDFIP. Nous sommes malheureusement loin d'en avoir fini avec cette crise ! Chacun d'entre nous doit en avoir bien conscience et mettre tout en œuvre pour préserver sa santé mais aussi celle des autres.

Début 9h – Fin 12h50

Vos élus Solidaires Finances Publiques présents lors de ce CTL :

Thierry Schutters 04.79.62.62.81

Aurélié Guibal 04.79.22.84.92

Patricia Lacotte 04.79.83.53.22

Lionnel Larrazet 04.79.33.92.06

Sébastien Herlin 04.79.70.87.24